

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 11.09.2026

. d'affichage : 11.09.2026

N° de la délibération : 2026-124

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 49

. votants : 57

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme POTURALSKI Patricia, MM. CARON Gilles, BOITEL Francis, Mme FANCHON Catherine, M. BLOIS Frédéric, Mme SLOWINSKI Corinne, M. BECQUERELLE David, MM. GRIMAUX Patrice, CHRETIEN Gabriel, Mme DESSAINT Corinne, MM. IDE Jean-François, DELVILLE Jean-Pierre, JOLY Vincent,

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît,
M. CARON Gilles avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric,
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe,
Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à Mme DA SILVA Estelle,
M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoît,
Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien,
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques,
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine,

M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine, suppléante,
M. IDE Jean-François était représenté par M. LEROY Olivier, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

OBJET :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CESSION DES PARCELLES AH 7 ET AH 44 SITUEES A EPPEVILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des domaines 2024-80274-04813 en date du 21/10/2024 et la demande n° 31498987 déposée le 26 mai 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission n°5 « Développement économique, Commerce, Canal Seine Nord Europe, Aménagement du port intérieur, Emploi, Formation » en date du 28 mai 2026,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme souhaite vendre les parcelles AH 7 et AH 44 situées sur la commune de Eppeville,

Considérant que la superficie totale de l'unité foncière est de 30 391 m²,

Considérant que le prix de vente a été fixé à 668 602 € net vendeur, soit 22€/m² hors taxe net vendeur,

Considérant que les frais notariés afférents à cette cession seront à la charge exclusive de l'acquéreur,

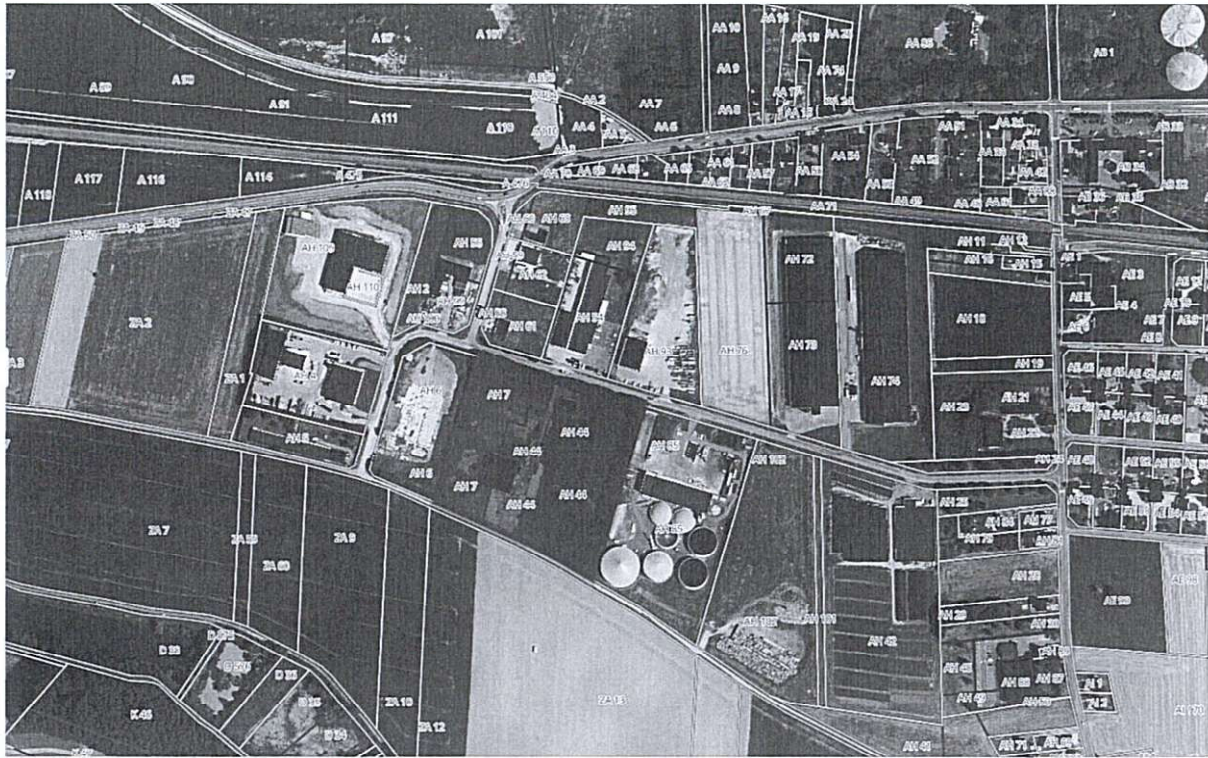
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré par 56 voix pour, 1 abstention (Mme SLOWINSKI Corinne),

. **APPROUVE** la cession des parcelles AH 7 et AH 44 situées sur la commune de Eppeville, pour un prix de 668 602 € net vendeur au profit de Messieurs Dominique LECIEUX et Jean-Luc ROUSSEL ou de toute société constituée ou à constituer pouvant s'y substituer.

. **PRECISE** que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

. **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président Jean-Marc WISSOCQ à signer tout acte nécessaire à la cession des parcelles et à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.



Le secrétaire de séance,

Адмирал

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

S²LOW

ID : 080-200070985-20260917-DELIB_2026_124-DE

